



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE**

**CONCERNANT LA CIRCULATION  
RUE JEAN BESSON**

PL/CB  
APM 24/0608

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28 et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route rue Jean Besson,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La rue Jean Besson sera mise à double sens, dans la partie comprise entre le portail de l'école Sainte-Marie et le croisement avec la rue Gilles Personne de Roberval (suivant plan joint).

**ARTICLE 2 :** Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 27 mars 2024

Pour le Maire,  
et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 avril 2024

**MISE EN LIGNE LE 02-04-2024**

Section CI n° 810

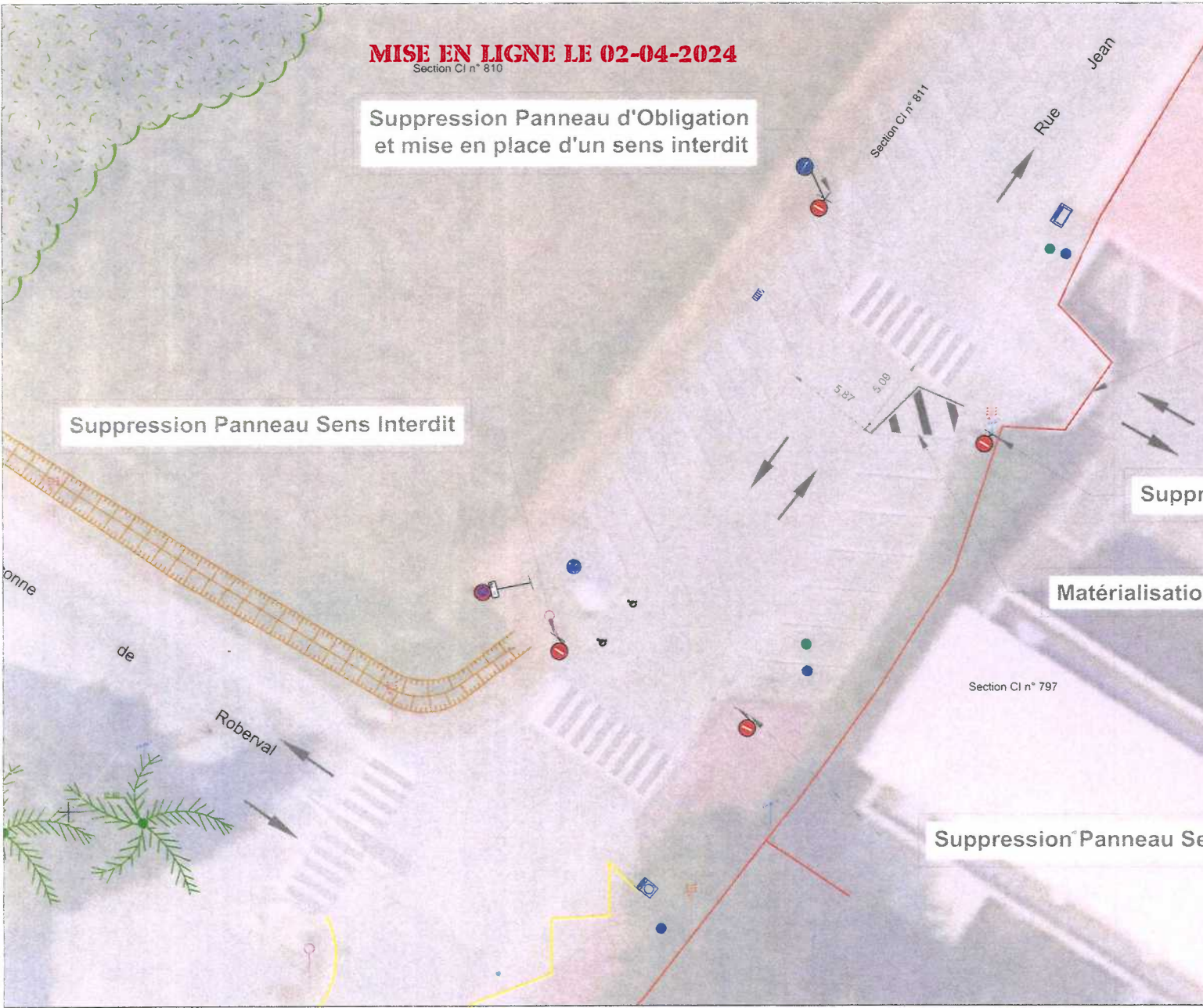
Suppression Panneau d'Obligation  
et mise en place d'un sens interdit

Suppression Panneau Sens Interdit

Suppr

Matérialisatio

Suppression Panneau Se



Bureau d'Etudes  
Services Techniques  
Mairie de Royan



26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14

## Rue Jean BESSON

### Modification sens de circulation

Dessinateur : SB

Date : 29/01/2024

Echelle : 1/250

Format A3

Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\BESSON (rue Jean)